

	<u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2012</u>		
	Date de Convocation : 19 Octobre 2012	Heure de la séance : 18 heures	Lieu de la séance : Mairie (Salle des Mariages)

PRÉSENTS :

Monsieur CAZORLA, Maire, Président de la séance,

M. GARROFÉ, Mme GOMIS, Mme GUERRE, M. SOBELLA, Mme THIERS, M. FABREGUETTES, Mme LEJRHOUL, M. GALTIER (Adjoints),

Mme MILAN, M. GUY, M. DIDELET, M. BARON, M. SERRADJ, M. RUIZ (arrivée à 18 heures 30 mn), Melle AMIEL, Mme SOULAIRAC, M. MORA, Mme BLAHO-PONCÉ.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DELEUZE, Mme HUBERT, Mme PASSIEUX, M. MARTINEZ, Mme CAZALET, M. SAEZ, Mme MÉDIANI, M. GOUTTÈS, M. KOSTRZEWSKI, M. KER RAULT.

PROCURATIONS :

É. DELEUZE à H. SOBELLA,
M. PASSIEUX à G. GARROFÉ,
A. MARTINEZ à B. FABREGUETTES,
C. CAZALET à A. CAZORLA,
P. MÉDIANI à R. GALTIER,
G. GOUTTÈS à P. SOULAIRAC,
J. KOSTRZEWSKI à A. MORA.

OBJET : CIMETIÈRE – PROPOSITION DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Madame GUERRE, Rapporteur, s'exprime en ces termes :

Compte tenu des évolutions récentes de la réglementation et des enjeux liées à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion du cimetière communal, il est apparu nécessaire de rédiger un nouveau règlement intérieur dont projet ci-annexé.

.../...

.../...

Le projet contient 48 articles relatifs aux thèmes suivants :

- organisation et fonctionnement du cimetière,
- régime des terrains communs,
- régime des concessions,
- règles d'aménagement des terrains,
- déroulement des opérations funéraires,
- mesures de police et d'ordre public.

Le nouveau règlement est l'occasion de diversifier l'offre de service pour une meilleure adaptation aux besoins des usagers.

Plusieurs innovations sont ainsi proposées :

- la possibilité de choisir entre concessions en terrain nu pour inhumation en pleine terre, concessions en terrain nu ayant vocation à être aménagées et concessions aménagées (seules ces dernières étaient possibles jusqu'à présent),
- la possibilité de choisir entre plusieurs durées de concessions temporaires (15, 30 et 50 ans) selon le type de terrain souhaité,
- la possibilité d'acquérir des concessions perpétuelles,
- La possibilité de convertir des concessions temporaires en concessions perpétuelles (hormis columbarium et terrains destinés aux inhumations en pleine terre).

Ces innovations seront progressivement mises en place, au rythme des procédures de reprise des terrains correspondants.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions du règlement intérieur tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération pour ce qui relève de sa compétence,
- d'inviter Monsieur le Maire à prendre tous actes nécessaires à l'approbation des dispositions du règlement intérieur qui relèvent de ses pouvoirs propres.

.../...

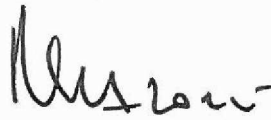
.../...

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame GUERRE et après en avoir délibéré,

APPROUVE les dispositions du règlement intérieur tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération pour ce qui relève de sa compétence,

INVITE Monsieur le Maire à prendre tous actes nécessaires à l'approbation des dispositions du règlement intérieur qui relèvent de ses pouvoirs propres.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



A. CAZORLA.

